

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 21 (1950)

Heft: 12

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Chômage dans le canton de Berne à la fin du mois de novembre 1950

	A la fin du mois de				Augmentation ou diminution par rapport à fin		
	Nov. 1950	Oct. 1950	Nov. 1949	Nov. 1948	Oct. 1950	Nov. 1949	Nov. 1948
Chômeurs totaux	808	337	920	332	+ 471	- 112	+ 476
Chômeurs partiels	48	119	307	41	- 71	- 259	+ 7
En tout	856	456	1227	373	+ 400	- 371	+ 483

dont :

Industrie du bâtiment

chômeurs totaux	440	95	457	147	+ 345	- 17	+ 293
chômeurs partiels	—	—	3	6	—	— 3	— 6

Métallurgie et construction de machines

chômeurs totaux	40	29	122	18	+ 11	— 82	+ 12
chômeurs partiels	10	2	77	11	+ 8	— 67	— 1

Horlogerie et bijouterie

chômeurs totaux	8	12	69	15	— 4	— 61	— 7
chômeurs partiels	22	53	120	16	— 31	— 98	+ 6

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Procès-verbal de la séance constitutive
de la Commission routière jurassienne

tenue au Buffet de la Gare de Delémont, le 13 décembre 1950,
à 20.15 heures.

Présents : de l'ACS (Section Rangiers) : MM. Lévy, Périat et Röthlisberger ; de l'ADIJ : MM. Farron, Reusser et Steiner ; de Pro Jura : MM. Chausse, Juillerat, Schmid et Schnetz ; du TCS (Section jurassienne) : MM. Farron, Koenig, Schäublin et Voirol. La Section de l'ACS du Jura Sud-Seeland n'a pas répondu à l'invitation.

Présidence : M. Chausse, puis M. Farron.

Secrétaire du jour : M. Steiner.

Délibérations

M. Chausse, président de Pro Jura, introduit les délibérations et précise les raisons qui justifient la création d'une commission routière jurassienne. Depuis la fin de la guerre des récriminations nombreuses se font entendre dans toutes les régions du Jura au sujet de l'état précaire de notre réseau routier. De tout côté des démarches sont faites auprès des autorités cantonales pour obtenir des améliorations à l'état de chose actuel. L'ADIJ et Pro Jura s'occupent depuis plusieurs années des problèmes routiers et ont décidé de créer des commissions spéciales chargées plus particulièrement de ces questions. L'ACS et le TCS, de leur côté, s'intéressent activement à l'état de nos routes. Les pou-

voirs publics font ce qu'ils peuvent, dans le cadre des crédits à disposition, mais leur tâche se complique singulièrement devant la multitude des doléances et des revendications qui leur parviennent du Jura. Il est indispensable, si nous voulons que les demandes du public aient quelque chance de succès, que les violons soient accordés et qu'un organe unique recueille les vœux des différentes régions du Jura, des différents intéressés aussi, et présente aux autorités cantonales un programme unique et complet.

L'ADIJ, Pro Jura, l'ACS et le TCS se sont prononcés en faveur de la création d'une commission routière jurassienne quadripartite. La tâche de la séance de ce jour est donc bien précise : constituer la commission routière jurassienne, l'organiser et lui fixer sa mission.

Présidence : Sur proposition de M. Chausse, la présidence de la nouvelle commission est confiée à M. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, président du TCS et caissier de l'ADIJ.

Composition de la commission : M. Périat constate que les organisations spécifiquement routières, comme l'ARTM et d'autres, n'ont pas été invitées. Une place devrait leur être faite au sein de la commission. Sur proposition de M. Reusser il est décidé de constituer la commission comme suit :

- 1 président,
- 3 représentants de chacune des 4 sociétés présentes,
- 2 sièges vacants, à disposition d'autres organisations qui manifesteraient le désir de participer aux travaux de la commission,

soit au total 15 membres. Les 4 sociétés présentes sont invitées à faire connaître les noms de leurs représentants au président jusqu'à fin janvier 1951. Dans le choix des représentants il faudra s'efforcer de donner une représentation à toutes les régions du Jura. Le Laufonnais sera représenté par un membre de l'ACS.

Bureau directeur : La direction de la commission sera confiée à un bureau directeur de 4 membres, 1 de chacune des sociétés présentes, le président étant considéré, dans le cas particulier, comme représentant de l'ADIJ. Le bureau directeur s'organisera lui-même. L'ACS, Pro Jura et le TCS communiqueront le nom de leur représentant au bureau directeur jusqu'à fin janvier 1951.

Finances : Sur proposition de M. Reusser, il est décidé que les organisations supporteront les dépenses de la commission au prorata de leur représentation au sein de celle-ci, le président n'étant pas compris.

Dénomination de la commission : La nouvelle commission s'appellera « Commission routière jurassienne ».

Mission : Cette question a été touchée à plusieurs reprises au cours des débats. Nous n'entrerons pas dans les détails des discussions. Le président, M. Farron, propose de formuler la mission de la commission comme suit : préparer un programme d'aménagement du réseau routier du Jura, avec code d'urgence, à l'intention des autorités cantonales, en tenant compte des vœux des différentes régions du Jura et des divers groupements d'intéressés, mais sans perdre de vue les possibilités financières de l'Etat. Il propose de procéder rapidement. Les quatre associations sont invitées à lui remettre pour fin janvier 1951 leurs propres propositions. La commission routière, qui sera constituée en février, les examinera et établira ensuite sur la base de la

documentation reçue ses propositions à l'intention des autorités cantonales. La priorité sera donnée aux grandes artères Bâle-Delémont, Glovelier-Tavannes par le Pichoux et aux voies de pénétration principales.

Séance levée à 22 heures.

Le secrétaire du jour : René STEINER.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Henri CHENEVARD, Philippe Robert. Ouvrage édité à Bienne par les amis du peintre. 1 vol. in-4° avec 62 héliogravures et 4 hors-texte.

Il importe de mentionner ici l'étude que M. Henri Chenevard a consacrée au peintre biennois Philippe Robert.

D'une famille d'artistes, Philippe Robert commença très tôt à manier crayon et pinceau. Mais il ne se décida pas immédiatement à devenir peintre. Il eut, un moment donné, l'intention de prêcher l'Evangile. Il finit néanmoins par écouter l'appel de l'art, sans, pour autant, faire taire ses préoccupations religieuses. Le peintre fut donc, toute sa vie, tiraillé entre l'art et la religion. Ce dualisme, ce drame intérieur se reflètent dans sa peinture. Jamais l'artiste ne trouva l'apaisement, la sérénité qui lui auraient permis de réaliser des œuvres plus denses, plus profondes que celles qu'il nous a laissées.

L'œuvre de Philippe Robert n'en est pas moins d'une importance considérable pour nous. Elle nous intéresse avant tout par ses paysages, qui nous révèlent un homme d'une grande sensibilité, un artiste probe, sincère, un artiste de valeur qui, lorsqu'il mourut, n'avait pas encore donné toute sa mesure.

L'étude de M. Henri Chenevard, fouillée, intelligente, est un bel hommage rendu au peintre mystique Philippe Robert, l'un des enfants les plus méritants de Bienne. — R.

La Revue jurassienne. Organe de Pro Jura. **Miroir du pays.** Ancien almanach du Jura. 1951. Porrentruy, Le Jura S. A., 1950. 1 vol. de 150 pages.

« La Revue jurassienne » — almanach jurassien pour 1951 — qui possède des articles de MM. le chanoine Membrez, E. Juillerat, Henri Devain, Roland Béguelin, G. Riat jeune, A. Rais, J. Beuret-Frantz, Jean Chausse et Eugène Péquignot — est d'une lecture extrêmement attrayante. Cette revue nous dit la variété, la beauté de notre petit coin de terre, la multiplicité de ses œuvres d'art, la valeur de ses industries, de ses ressources économiques.

« La Revue jurassienne », abondamment illustrée, nous permet d'accomplir de nombreux et agréables voyages dans le passé et le présent jurassien. — R.

Henri VŒLIN, Feu de joie. 1 vol. in-8°. Porrentruy. Imprimerie Frosard.

Ce sont des vers de circonstance que renferme « Feu de joie », des poèmes humoristiques, des vers cocasses, d'innocentes plaisanteries, des allusions malicieuses qui amuseront certainement beaucoup les Jurassiens du Nord et ceux qui sont mêlés à leur vie, ceux qui ont eu vent des événements locaux évoqués par le poète ajoulot. — R.